



Brevet d'Entraineur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 5 inscrit au RNCP - code NSF 335 (arrêté du 4 août . 2023 publié au Journal officiel du 1er septembre 2023)





FICHE PEDAGOGIQUE

Volume Horaire: 218 heures

Educatrice – Educateur de club chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif et associatif.

Objectifs

L'entraîneur de football encadre la pratique en sécurité, dans le cadre associatif, au sein des clubs de football affiliés à une association membre de la FIFA et dans toute structure dépendant d'une association membre de la FIFA.

L'entraîneur de football a la capacité de :

- Mettre en œuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football au minimum de niveau régionale (U15 à Seniors masculins ou féminins)
- Entraîner en sécurité une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Séniors masculins ou féminins) 0
- Diriger en sécurité une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Séniors masculins ou féminins)

Entrée en formation

Le candidat, au moment de son entrée en formation, doit:

- être âgé de 18 ans révolus,

Futsal pendant 100 matches en seniors,

- être licencié à la Fédération française de football pour la saison en cours,
- être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),

et,

- être titulaire du brevet de moniteur de football obtenu après le 2 avril 2008,

- être enseignant à l'Education Nationale (titulaire du CAPES ou du CAPEPS) et justifier de 5 années d'enseignement dans un établissement de l'EN (ou conventionné avec l'EN),

- être ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.

ou. - être ou avoir été joueur au niveau national en Ligue 1 ou Ligue 2 ou National ou National 2 ou National 3 ou D1

- être ou avoir été joueuse au niveau national en D1 ou D2 féminine pendant 100 matches en seniors,

- être titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option football,

ou.

- être titulaire de Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention « football ».

- être titulaire d'au moins une U.C. du Brevet d'Entraîneur de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des acquis de l'expérience

Certification finale

Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :

- Respecter les exigences préalables à l'entrée en formation
- Être titulaire de l'Attestation Fédérale Arbitrage délivrée par la Fédération Française de Football sauf pour les personnes titulaires du Brevet de Moniteur de Football
- Avoir fait valider, durant la saison en cours, sa mise en situation professionnelle par le responsable pédagogique, sur la base des comptes rendus de visite du tuteur

La formation est composée de trois Blocs :

- Bloc 1 : être capable de mettre en œuvre le projet sportif dans un club ou une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors masculins ou féminins);
- Bloc 2 : être capable d'entraîner une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors masculins ou
- Bloc 3 : être capable de diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Seniors masculins ou féminins).

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

1 Route de Cépet – BP 200 - 31180 Castelmaurou Mail : formation@occitanie.fff.fr – Web : https://occitanie.fff.fr Siret n°776 945 750 000 37 Code NAF : 93 12 Z Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 733 100 120 31 auprès du préfet de la région

Pré-requis





Brevet d'Entraineur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 5 inscrit au RNCP - code NSF 335 (arrêté du 4 août 2023 publié au Journal officiel du 1er septembre 2023)





I.S.P.

et Supports

Statistiques

Handicap

Coût

 Mise en Situation Professionnelle: la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 360 heures au sein d'un club ou d'une structure de football au minimum de niveau régional (U15 à Seniors), validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

- Cette **M**ise en **S**ituation **P**rofessionnelle, consiste à entrainer (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entrainement) tout au long de la saison une équipe de football à **11**, au minimum de niveau régional (U15 à Seniors), à raison de **2** entrainements minimums par semaine et de suivre cette équipe en compétition.
- NB: pour des éducateurs entraînant une équipe au plus haut niveau de District, une mesure dérogatoire peut exceptionnellement être appliquée, après étude par le responsable pédagogique de la formation de la situation de l'éducateur et de l'équipe concernés.
- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires
- Plate-forme de formation à distance

Saison 2024/2025: Parcours traditionnel

- 44 postulants à l'entrée en formation, 45,45 % de taux d'admission suite aux tests de sélection
- 19 stagiaires en formation, 100% de taux de réussite à la certification finale

Enquête de satisfaction : 94% de satisfaction globale

La formation est ouverte aux candidats en situation de handicap.

Procédure :

- Télécharger le dossier de mise en œuvre de dispositions particulières
- Le renvoyer à la Commission Fédérale des Educateurs et des Entraineurs de Football Section Equivalences au plus tard 3 mois avant le premier jour des tests de sélection

Référent Régional Handicap

LUSCAN Magalie

Téléphone: 05 82 08 91 00

E-mail: magalie.luscan@occitanie.fff.fr

COÛT DE LA FORMATION: 3 054 €

<u>Tarification horaire avec formation en centre</u>: 13 € / heure de formation, auxquels s'ajoutent :

- Des frais d'inscription d'un montant forfaitaire de 50 €
- Des frais de certification d'un montant forfaitaire de 170 €

Tarif maximum : 13 € x 218h + 50 € + 170 € = 3 054 € pour 218 heures de formation

En cas de redoublement et sans formation en centre :

- 150 € pour l'accompagnement de mise en situation professionnelle Bloc 1
- 300 € pour l'accompagnement de mise en situation professionnelle Bloc 2
- 150 € pour l'accompagnement de mise en situation professionnelle Bloc 3

Auxquels s'ajoutent :

- Des frais d'inscription d'un montant forfaitaire de 50 €
- Des frais de certification d'un montant forfaitaire de 170 €

Tarif maximum : 150€ + 300€ + 150€ + 50 € + 170 € = 820 €

NB : toute personne convoquée aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir règlement de la formation)